***Dépôt d’un préavis de grève***

*La section syndicale Snep-Fsu*

*du collège Jules guesde,*

*95370 Montigny-La-Commune*

*Montigny, le 14 Juin 2011*

*A l’attention de M. le Recteur de l'Académie de Versailles,*

*S/C de M/Mme le chef d’établissement*

***Objet : préavis de grève pour le 29-30 juin 2011…***

*Monsieur le Recteur,*

*La section syndicale SNEP-FSU du collège Jules Guesde (Montigny-la-commune), dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant lʼensemble des personnels du collège Aragon, de droit public ou de droit privé, pour les journées du 1 et 2 Juillet 2011.*

*Le motif de ce préavis est le suivant : ……….*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public de*

*lʼÉducation Nationale.*

*Signature d’un syndiqué de la section syndicale posant le préavis*

Votre préavis doit parvenir 5 jours francs (5 jours entiers consécutifs en excluant les jours fériés) avant le déclenchement de la grève, soit directement à l'autorité académique, soit au chef d'établissement. Il doit fixer le lieu, la date et l'heure du début ainsi que la durée limitée ou non de la grève. Tu trouveras plus de précisions dans le **snep-atout, page 28.**

**En tous les cas, il faut que votre préavis indique une date de fin AVANT les congés d’été. Sinon, on pourrait vous enlever des 30ème pour chaque jour des vacances, ce qui les gâcherait un peu, non… ?**

***Vœu contre la DGH***

Les membres élus

des personnels enseignants et d'éducation

des parents d'élèves

au Conseil d'Administration

du collège François Auriac de Festival

Festival, le 15 février 2010

**Motion concernant la DHG de la rentrée 2010**

Les élus des personnels enseignants et d'éducation et des parents d'élèves au Conseil d'Administration du collège François Auriac, réunis le 15 février 2010, expriment leur refus de la dégradation des conditions d'études et de travail qui résulte de la politique éducative du gouvernement et s'opposent au chiffrage (en terme d'effectifs) de la DHG pour la rentrée 2010 et par conséquent à la réduction des moyens en heures et en personnels.

En effet, la minoration des effectifs prévus pour la rentrée 2010 engendre une dotation de moyens inadaptée et surtout insuffisante par rapport aux besoins pédagogiques réels de notre établissement.

Pour l'année 2009-2010, le collège compte 438 élèves pour 412 prévus par l'Inspection Académique en février 2009, soit un différentiel de plus 26 élèves !

Pour la rentrée 2010, l'I.A. nous prévoit 409 élèves : 107 élèves de 6ème, 108 élèves de 5ème, 97 élèves de 4ème et 97 élèves de 3ème. Cette année encore des élèves « disparaissent » des chiffrages (12 entre la 6ème et la 5ème, 2 entre la 5ème et la 4ème et 7 entre la 4ème et la 3ème), que deviennent ces 21 élèves ?!

La DHG proposée aujourd'hui ne tient pas compte de ce différentiel positif d'élèves ! Et par conséquent ne donne pas les moyens suffisants ! Ces diminutions de moyens ont pour conséquence une augmentation d'élèves par classe si des classes sont supprimées, la disparition pour la rentrée 2011 de la LV2 Allemand, la suppression des classes à projet en 5ème, et la diminution de soutien ou d'option.

Les besoins réels de notre établissement pour la rentrée 2010 sont de **534,5** heures contre 508 affectées à ce jour.

Par ailleurs, la sous-estimation des effectifs a également pour conséquence une diminution de l'encadrement, c'est-à-dire une diminution de postes d'enseignants et d'assistants d'éducation mais aussi une augmentation du nombre d'enseignants se retrouvant « à cheval » sur 2 voir 3 établissements et qui ne peuvent pas s'investir efficacement dans les établissements. Moins d'encadrement signifie aussi moins de sécurité. A noter que le poste d'infirmière de notre établissement est de nouveau vacant depuis quelques semaines.

De plus, enseignants du collège Mauriac ont fait état de leur refus d'accepter plus d'une heure supplémentaire l'an prochain.

Ainsi les membres élus du C.A. du collège François Auriac votent contre la répartition et le chiffrage de la DHG - qui ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave les conditions d'exercice de la communauté éducative - et soumet au vote du C.A. l'adoption des modifications, sous forme de contre-projet et demande des moyens supplémentaires.

***Vœu contre le budget***

**Motion des représentants des personnels enseignants du collège Le Génie en Cotton, Argenteuil,  concernant l’insuffisance des crédits pédagogiques, soumise au C.A du 14/12/2010**

Préalablement à la lecture de la motion proposée et au vote du budget, il convient de préciser et de bien faire inscrire au compte-rendu du CA que le travail de la gestionnaire n’est pas en cause (le montant de la dotation ne lui incombe pas, il doit seulement gérer la pénurie …). Le vote est émis en raison de l’insuffisance de la dotation, dans la seule instance où nous avons la possibilité de nous exprimer.

Les membres élus au C.A pour représenter les personnels enseignants constatent l’insuffisance des crédits pédagogiques (Chapitre A1) dans le budget de l’EPLE. Quelles qu’en soient les raisons, désengagement de l’Etat et/ou choix de la collectivité locale de rattachement, cette situation confirme l’abandon que nous dénonçons du service public d’éducation. Les premières victimes sont les élèves qui voient continuellement leurs conditions quotidiennes d’étude se détériorer. Nous ne pouvons donc que nous opposer à l’insuffisance des crédits pédagogiques alloués dans le chapitre A1. Ceux-ci, particulièrement insuffisants, auraient du être supérieurs d’au moins 4000 euros.

En voici au moins 2 raisons:

- Malgré les obligations institutionnelles des programmes d’E.P.S (2 cycles d’activités aquatiques sur la scolarité au collège) ainsi que celles inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences (Pilier 7), l’acquisition du **savoir nager** ne pourra plus être atteinte par l’ensemble des élèves de l’établissement puisque les coûts de transport ne seront plus suffisamment pris en compte. La subvention spéciale du Conseil Général pour les transports n’étant plus reconduite pour l’année 2011, nous serons désormais dans l’impossibilité d’assurer cet enseignement pour tous les élèves.

- De la même façon, en S.V.T, les programmes de 5ème exigent une sortie géologique. Le coût du transport pour cette sortie conduit à ne plus avoir d’argent pour l’achat du matériel lié aux manipulations.

Pour ces raisons et bien d’autres similaires, nous tenons à manifester notre opposition à ce budget insuffisant.

***Demande d’heure d’information syndicale***

*Mercredi 18 mai 2011*

Objet : Heure mensuelle d’information syndicale

Monsieur Le Principal,

Conformément au décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif au droit syndical, la section syndicale SNEP-FSU de l’établissement vous informe de la tenue d’une réunion dans le cadre de l’heure mensuelle d’information syndicale le **JEUDI 26 MAI 2011 de 11h00 à 12h00**, en salle des professeurs.

Avec toutes nos salutations.

Pour la section SNEP-FSU

Loic Chatel

***Demande d’audience à l’Inspecteur d’Académie***

Le personnel éducatif et les

parents d’élèves du collège

Robespierre, VERSAILLES

A l’attention de Monsieur l’Inspecteur d’académie,

S/C de Monsieur RESISTANCIA, Principal du collège

Objet : Demande d’audience

Monsieur l’Inspecteur d’académie,

Suite au refus du vote du projet de répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) 2010-2011, lors du Conseil d’Administration du mardi 09 mars 2010, l’ensemble du personnel éducatif et des parents d’élèves du collège Robespierre sollicite une audience afin de pouvoir étudier ensemble une DHG alternative, plus conforme aux besoins de notre établissement.

Vous trouverez ci-joint la motion approuvée lors du C.A, à l’unanimité des votes exprimés, qui précise les raisons du vote contre la proposition de répartition de la DHG.

L’ensemble du personnel enseignant et des parents d’élèves est convaincu que vous saurez donner une suite favorable à notre requête. Bien conscients de l’urgence de la situation, nous sollicitons une réponse de votre part avant la fin de cette semaine.

Dans l’attente d’une réponse favorable, veuillez recevoir, Monsieur l’Inspecteur d’académie, nos sincères salutations.

Fait à Versailles, le 15/03/2010

Les représentants des enseignants Les représentants des parents élèves

***Exemple de Communiqué de presse***

Le collège Karl Marx de Sarcelles risque de voir son fonctionnement fortement perturbé au cours de l’année prochaine. En effet, la prévision des heures qui vont être attribuées aux enseignements est nettement inférieure aux besoins des élèves.

En quelques chiffres, le collège perd 72 heures d’enseignements par semaine au vu des estimations de l’Inspection d’Académie. Cette énorme perte va avoir des répercussions importantes sur l’organisation des cours : **Fermeture d’1 à 2 classes**, **Effectifs passant de 24 à 28-29 élèves** par classes selon les divisions et **suppression des dispositifs d’aide et d’accompagnement** comme la méthodologie en 6ème ou les heures de manipulation en demi-groupe pour la technologie. Cette suppression de moyens est « justifiée » selon l’Inspection d’Académie par la baisse des effectifs or ces effectifs semblent sous-estimés (élèves de FLS non comptés…) comme ce fut le cas à la rentrée 2009 où l’Inspection d’Académie a reconnu avoir sous-estimé les effectifs de plus de 1800 élèves pour le département…. En septembre, il sera trop tard pour créer les postes nécessaires aux besoins réels des élèves et il est probable que de nombreux élèves se retrouveront encore sans enseignants.

Pourtant, le collège Karl Marx est catégorisé comme un établissement de type 1 (selon la typologie de la difficulté sociale et scolaire des établissements), c'est-à-dire reconnu comme accueillant un public nécessitant une aide plus importante. Pour fonctionner convenablement, le collège aurait alors besoin au minimum de 37 heures de plus que les prévisions actuelles.